

Syndicat Mixte du SCOT Bugey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2014

Délibération n° 2014/02/03

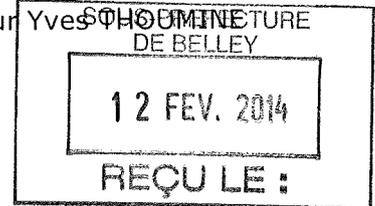
Nombre de Membres :

En exercice 31
Présents 22
Votants 31

OBJET :
Définition des modalités de la concertation du SCOT Bugey

L'an deux mille quatorze, le 11 février à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Hauteville-Lompnes en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Yves THOUMINE

Date de convocation : 04/02/2014



PRESENTS :

BLANC Jean-Paul, BOUVIER Georges, CASANOVAS Chantal, CHAPUT Yvon, CHARMONT-MUNET Mireille, CURTELIN André, DOMAIN Daniel, DUCELLIER Michel, GERIN Georges, GONOD Pierre, RAMON Michel, THOUMINE Yves, (Communauté de communes BUGEY SUD),

CRUIZIAT Yann, LYAUDET Monique, MATHIEU Daniel, RABUT Jacques, STEYAERT Frank, VIRARD Philippe (Communauté de communes du PLATEAU D'HAUTEVILLE),

BERTOLINO Alain, BOLON André, MICHEL Colette, MORGANTE Stéphane (Communauté de communes du VALROMEY)

POUVOIRS :

BONNARD Didier (pouvoir à RAMON Michel), DESBOS Michel (pouvoir à CURTELIN André), FOGNINI Jean-Marc (pouvoir à DUCELLIER Michel), GUILLAND Jean-Claude (pouvoir à RABUT Jacques), LERIGET Jean-Claude (pouvoir à DOMAIN Daniel), MERIAUDEAU Robert (pouvoir à THOUMINE Yves), VUILLEROD René (pouvoir à BLANC Jean-Paul)

JUILLET Claude (pouvoir à CHARMONT-MUNET Mireille), ZAMBELLI Jean-Baptiste (pouvoir à BERTOLINO Alain)

Secrétaire de séance: Yann CRUIZIAT

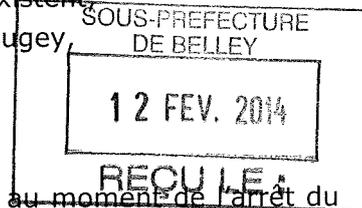
Monsieur le Président expose que conformément au Code de l'urbanisme, il revient au Syndicat mixte du SCOT Bugey, de définir les modalités de concertation, permettant d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

L'élaboration du SCOT offre ainsi l'opportunité d'engager une démarche de concertation tout au long de la procédure lors des étapes clés.

Le Président propose les modalités de concertation suivantes :

- la mise à disposition du public, des dossiers constitutifs du SCOT et du Porté A Connaissance (PAC), au siège du Syndicat mixte du SCOT Bugey et des communautés de communes membres du Syndicat mixte du SCOT Bugey, étant entendu que ces documents seront consultables aux

- horaires habituels d'ouverture du Syndicat mixte du SCOT Bugey et des communautés de communes membres,
- l'ouverture d'un registre de recueil d'observations. Ce registre sera accessible aux horaires habituels d'ouverture du Syndicat mixte du SCOT Bugey et des communautés de communes membres,
 - la transmission d'articles sur le SCOT aux communes et communautés de communes membres, afin qu'ils soient diffusés dans leurs supports d'informations, lorsqu'ils existent,
 - la réalisation d'une lettre d'information par le Syndicat mixte du SCOT Bugey,
 - une information par le biais d'un site internet dédié au SCOT,
 - l'organisation d'au moins deux réunions publiques.



A l'issue de l'élaboration du SCOT, un bilan de la concertation sera dressé au moment de l'arrêt du projet et sera joint au dossier de l'enquête publique.

Considérant que la prescription de l'élaboration du SCOT du Bugey a fait l'objet d'une délibération dans la même séance du Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Bugey,
Considérant la nécessité de définir les modalités de la concertation, conformément à l'article L. 122-6 du Code de l'urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu l'arrêté préfectoral du 31/12/2013 fixant le périmètre du SCOT Bugey,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve les modalités de concertation pour l'élaboration du SCOT du Bugey, telles que présentées ci-dessus,**
- **Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture

le : 12/02/2014

Publié ou notifié le : 12/02/2014

**Pour copie certifiée conforme,
Le Président, Yves THOUMINE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Yves THOUMINE".